

## Impôts

# Le fisc fait désormais payer cash la négligence

**Depuis deux mois, l'Administration cantonale des impôts met à l'amende ceux qui ont omis de rendre leur déclaration**

Raphaël Delessert

Si les contribuables vaudois de condition modeste - revenu annuel imposable égal ou inférieur à 17 000 francs - ne paient pas d'impôts, ils ne sont pas dispensés de renvoyer leur déclaration pour autant. Depuis cette année, les négligents ou les étourdis qui ont fait fi des avis de sommation expédiés cet été sont frappés d'une amende.

La mesure est entrée en vigueur le 3 octobre dernier et la douloureuse, qui s'élève à 150 francs, a déjà fait grincer quelques dents. Les premières lettres, une vingtaine, sont parties il y a peu.

**Un contribuable sur cinq**  
L'Administration cantonale des impôts recense 435 000 contribuables, dont 95 000 ne paient pas d'impôts: ils sont au bénéfice de l'aide sociale, en apprentissage ou aux études.

«Il s'agit de citoyens comme les autres, qui bénéficient eux aussi des prestations offertes par l'Etat,

«Les personnes au revenu modeste sont des citoyens comme les autres, qui bénéficient aussi des prestations de l'Etat comme les écoles, les routes ou les hôpitaux. Ils sont donc tenus de remplir leur déclaration»

Isabel Balitzer-Domon, déléguée à la communication au Département des finances

comme les écoles, les routes ou les hôpitaux. Ils sont donc tenus de remplir et de nous faire parvenir leur déclaration», insiste Isabel Balitzer-Domon, déléguée à la communication au Département des finances.

Dans le canton, le délai pour renvoyer sa déclaration d'impôt est fixé au 15 mars. Les quelque 80 000 retardataires qui, l'été venu, ne s'en sont toujours pas souciés reçoivent un avis de sommation. Si la plupart remplissent leur formulaire durant le mois qui leur est imparti, ceux qui font la sourde oreille sont soumis à une taxation d'office. «Ces 15 000 à 20 000 personnes sont taxées sur la base des renseignements récoltés par l'administration fiscale, qui leur envoie une facture d'impôts par la suite.»

Et, parmi ces contribuables taxés d'office, on trouve un grand nombre de citoyens au revenu mo-

deste qui, malgré la sommation, estiment, à tort, ne pas être tenus de renvoyer leur déclaration d'impôt. Or certains d'entre eux sont parfois au bénéfice d'une fortune ou d'un héritage et donc susceptibles d'être soumis à un impôt. «Il est donc indispensable qu'ils fassent part de leur situation financière», souligne la porte-parole.

**Un devoir civique**

L'amende, qui peut être plus élevée que 150 francs pour les contribuables plus fortunés, ne sert pas seulement à taper sur les doigts des négligents. «En les incitant, notamment les jeunes dès 18 ans, à s'acquiescer de leur devoir civique, on fait baisser le nombre de taxations d'office. Et par là même le travail des employés de l'Administration cantonale des impôts, elle-même financée par l'argent des contribuables», sourit Isabel Balitzer-Domon.

## «L'Etat doit être plus regardant»

● Eric Bonjour, ancien député UDC, voulait exiger de tous ceux qui demandent l'aide sociale dans le canton de remplir une déclaration d'impôt. Il avait déposé une motion à ce sujet au Grand Conseil en 2010. «A travers ce texte, je souhaitais lutter contre certains abus.

De façon générale, je pense que l'Etat doit être plus regardant, avant d'engager des deniers publics, et distribuer les aides financières à bon escient», explique le Vaudois. Celui qui, depuis, ne siège plus au Grand Conseil, avait donc demandé au Conseil d'Etat de modifier

les bases légales à cet effet. Ses arguments avaient fait mouche dans l'assemblée et le texte, transformé en postulat, a été transmis au Conseil d'Etat. Celui-ci n'a pas encore rendu son rapport, indique Olivier Rapin, secrétaire général du Grand Conseil.



Et si les militaires ne quittaient pas Moudon? La Municipalité garde espoir. «Après tout ce n'est qu'une hypothèse.» J.-P. GUINNARD

## Casernes de Moudon, la Ville veut encore y croire

**L'espoir demeure dans la cité broyarde après l'annonce brutale d'Ueli Maurer de retirer définitivement l'armée et ses 400 soldats de Moudon**

«On ne baissera pas les bras.» Depuis le début de la semaine, le syndic, Gilbert Gubler, ne compte plus les mots d'encouragements, les gestes de solidarité et les suggestions les plus diverses qu'il a reçus quant au devenir des casernes de Moudon. Leur fermeture annoncée pour 2020 par Ueli Maurer (24 heures du 27 novembre) a secoué toute une région. A ce retrait de l'armée (près de 400 soldats par an) est venue s'ajouter la rumeur de l'ouverture d'un centre national de 540 requérants dans les casernes. «La population est traumatisée, a expliqué une nouvelle fois le syndic, hier. Nous espérons rencontrer le Conseil d'Etat tout bientôt, avant le 10 décembre, pour trouver des solutions.» La délégation sera conduite par le préfet de la Broye-Vully Olivier Piccard.

La Municipalité va se concentrer sur trois axes lors de sa rencontre avec le gouvernement: «D'abord nous voulons savoir s'il n'y a pas encore un peu d'espoir pour le maintien de l'armée à Moudon, dit le syndic. D'après ce que nous entendons, il s'agirait d'une hypothèse, rien n'est figé.» Ensuite, le magistrat veut aussi en savoir plus sur l'option de l'école de police. La caserne de Moudon a été évoquée à plusieurs reprises comme possible centre de formation à l'échelle romande à la place de Savatan. Des policiers à la place des militaires faisaient le

beurre de Moudon. Seulement voilà, la cité broyarde, viendrait d'être écartée de la sélection, au profit de Chamblon et de Savatan. «Là aussi nous entendons tout et son contraire, poursuit le syndic. Nous devons nous assurer de la position claire du Conseil d'Etat sur la question. Moudon est-elle encore en lice pour cette école de police?»

Enfin, et ce n'est pas rien, l'exécutif veut en savoir plus sur la rumeur d'un centre national de

«Nous voulons savoir s'il n'y a pas encore un peu d'espoir. D'après ce que nous entendons, le départ de l'armée est une hypothèse, rien n'est figé»

Gilbert Gubler, syndic de Moudon

requérants d'asile, évoqué pour Moudon. «Si personne n'a confirmé cette rumeur, personne ne l'a infirmée», constate le syndic. Là aussi, une prise de position cantonale sera demandée au Conseil d'Etat. Parmi les nombreux témoignages de soutien, Moudon peut compter sur l'appui de la Coreb, (la communauté régionale broyarde) et sur des milliers d'internautes. Une page Facebook «Pour que la caserne de Moudon reste une caserne» a été créée. En trois jours, elle a récolté plus de 2300 like. C.A.

## Les vertus du tandemski étudiées par des experts

**Cet hiver à Villars, une recherche pilote mesurera les effets de l'activité sportive sur de jeunes polyhandicapés**

Voilà dix ans que la Fondation Just For Smiles, basée à Estavayer-le-Lac, offre aux polyhandicapés de grands bols d'air frais. Dans le catalogue de leurs activités sportives: le ski en tandem, aussi appelé tandemski.

Un pas de plus sera franchi cet hiver sur les pistes de Villars. Une équipe de chercheurs va étudier les bénéfices présumés de cette activité très prisée. «Nous allons mesurer les réponses physiologiques à ce «bon stress», résume le Dr Christopher Newman. Notre hypothèse est que la pratique du tandemski a un potentiel de stimulations du corps. L'idée est de voir si cette activité sportive procure des bénéfices complémentaires à la rééducation pratiquée actuellement.»

Responsable de l'Unité de neuroéducation pédiatrique du CHUV, le Dr Newman côtoie quotidiennement des polyhandicapés. C'est lui qui a lancé cette étude pilote inédite dans l'espoir d'améliorer la prise en charge de ces patients. «Peu de recherches leur sont consacrées, regrette-t-il. Ce sont des enfants qui ont une sédentarité importante. Elle a des conséquences sur leur santé.»

Système moteur, souffle, posture du corps, fréquence cardiaque, contractions des muscles, émotions... Dès lundi, les réactions d'une vingtaine de jeunes de 8 à 16 ans atteints de polyhandicaps seront étudiées pendant qu'ils dévalent les pistes de Vil-



Dès lundi, vingt jeunes avec un polyhandicap dévaleront les pistes équipées de capteurs. Cette étude unique au monde est chapeautée par la Fondation Just For Smiles. JUST FOR SMILES

lars. Ils seront équipés de capteurs à même de mesurer les mouvements de tout leur corps.

Une fois les données récoltées, les chercheurs tenteront de comprendre les effets de ces réactions en vue de les exploiter en rééducation. Les résultats seront comparés à un autre groupe d'enfants sans handicap qui se prêteront au même exercice.

«Si l'on réussit à démontrer qu'ils ont les mêmes réactions physiologiques qu'une personne sans handicap, ce sera un encouragement à continuer ce type de prise en charge, explique le Dr Christopher Newman. Plus largement, si nous démontrons que

le tandemski a des effets bénéfiques sur la santé des enfants, nous pourrions encourager cette prestation, la rendre plus accessible et peut-être même la faire rembourser par la santé publique.»

L'espoir ultime des chercheurs est d'ouvrir de nouvelles voies pour stimuler l'organisme de ces enfants, donc leur autonomie. «Les perspectives sont énormes», s'enthousiasme le président de la Fondation Just For Smiles, Raphaël Broje.

La recherche est financée principalement par la fondation genevoise Terrévent à hauteur de 150 000 francs. Pour la mener à bien, Christopher Newman est

épaulé par la Haute Ecole de Santé vaudoise et une équipe composée d'un ingénieur, d'un chercheur en sciences du mouvement et d'une étudiante en Master de science du sport.

Les premiers résultats tomberont au mois de mai. S'ils sont concluants, une recherche sera menée à plus large échelle. Just For Smiles cherche de nouveaux fonds pour se pencher l'été prochain sur la stimulation produite par une autre activité sportive: les joëlettes, fauteuils tout terrain sur une roue conçus pour les randonnées. Marie Nicollier

www.just4smiles.ch

## Disparition signalée à Saint-Prex

**Une jeune femme de 18 ans est recherchée par la police**

Leilani, âgée de 18 ans, a disparu de la Fondation Perceval, à Saint-Prex, jeudi matin. Elle souffre de troubles du comportement et



Leilani est vêtue d'une veste noire avec capuche, d'un jean bleu et porte des baskets noires

avait déjà disparu en octobre 2012. La jeune femme, de corpulence mince, mesure 187 centimètres. Elle a les yeux bleu-gris et des longs cheveux blonds. Les personnes qui l'auraient aperçue sont priées de contacter la police cantonale au 021 644 44 44 ou le poste le plus proche. L.B.

PUBLICITÉ

24 heures Partenaire média



ENEZ VOIR LA GRANDE MUSIQUE! DU 29 NOVEMBRE AU 7 DÉCEMBRE 2013 CATHÉDRALE DE LAUSANNE

JEAN-CHRISTOPHE GEISER, ORGUE NICOLAS WINTSCH, LUMIÈRES & VIDÉO

LES PLUS BELLES TOCCATAS POUR ORGUE MISES EN LUMIÈRES & DES IMPROVISATIONS SONORES & VISUELLES

BILLETTERIE: WWW.TICKETCORNER.CH, LA POSTE SUISSE, GARE CFF, COOP CITY, GLOBUS, CATHÉDRALE DE LAUSANNE